

Société Amax Limited

donné accès aux documents. Dommage qu'il ne soit pas encore ministre de l'Environnement, parce qu'il a de l'honneur, ce qui semble manquer tout à fait de l'autre côté. Je vais citer un passage du document intitulé «Position du ministère de l'Environnement et du ministère des Pêches et des Océans sur le déversement de résidus dans le Bras Alice» daté de mars 1979, qui m'a été communiqué. On y trouve ceci:

Les consultants travaillant pour Climax Molybdenum ont déclaré qu'il est possible au plan technique seulement de réaliser, d'exploiter et d'entretenir une installation de décantation à débordement pour les résidus.

Et plus loin:

Pour les résidus du projet Kitsault et leur éventuelle décantation, trois emplacements ont été examinés. Le devis préliminaire d'une bonne installation de décantation se totalise à environ 25 millions de dollars.

B.C. Hydro a en outre estimé à quatre millions le coût de réalisation des lignes électriques de pompage. Le dépôt terrestre nécessiterait un réaménagement en fin de vie utile de la mine, ce qui entraînerait d'autres frais. En comparaison, le coût du déversement en mer des résidus est évalué à six millions pour les frais de premier établissement, avec une exploitation peu onéreuse.

Donc voilà. Il y a eu arrangement particulier avec Amax. Nous savons tous, je pense, que l'actuel lieutenant-gouverneur de l'Ontario, M. John Aird, un des gros ramasseurs de fonds du parti libéral ontarien et canadien pendant des années et jusqu'à trois jours avant sa nomination au poste de lieutenant-gouverneur de cette province était administrateur d'Amax. C'était le seul canadien à siéger au conseil d'administration d'Amax International. Quand il a démissionné le 12 septembre, il a rapidement été remplacé par nul autre que Gerald Ford l'ex-président des États-Unis. J'évoquerai plus loin la relation directe à établir entre le sénateur Aird, qui a été nommé au Sénat par le parti libéral, son ancien poste à Amax ainsi que son rôle joué par son cabinet d'avocats Aird & Berlis.

● (1540)

La société Amax a retenu les services des avocats Aird & Berlis. M. Granger qui travaille pour l'étude Aird & Berlis a participé dès le début à la rédaction des règlements jusqu'à ce qu'ils atteignent le bureau du Conseil privé avant que l'équipe scientifique de la Colombie-Britannique ne décide s'il était préférable d'enfouir ou de submerger les résidus. A l'instar de centaines de milliers de Canadiens qui ont écrit au sujet de cette affaire, j'estime qu'on a fait preuve d'une malhonnêteté flagrante.

M. MacLellan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande à la présidence si le député peut calomnier ainsi le représentant de la reine en Ontario.

Le président suppléant (M. Blaker): Je présume que le député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan) intervient pour demander si cela est convenable. Sauf erreur, cette question a déjà été soulevée à la Chambre. Je crois que le député de Skeena (M. Fulton) a soulevé la même question.

A ce moment-là, j'avais examiné les précédents pour savoir si des remarques de ce genre étaient recevables. Je sais qu'un article du Règlement stipule qu'il faut respecter un certain

nombre de Canadiens qui sont énumérés. Je devrai l'examiner encore une fois.

A mon avis, il serait opportun pour le moment que le député de Skeena continue son discours et que la présidence examine le rappel au Règlement qu'a soulevé le député de Cape Breton-The Sydneys. La dernière fois, je crois, on avait permis au député de Skeena de continuer son discours dans des circonstances analogues. J'examinerai immédiatement la question et la présidence cède de nouveau la parole au député de Skeena.

M. Fulton: Je suis persuadé que le député lira mon discours. Il constatera que tout ce que j'ai dit est fondé sur des faits. Loin de moi l'idée de répandre des calomnies, étant donné que M. Aird est devenu lieutenant-gouverneur en Ontario. Je fais simplement l'historique de l'affaire.

D'autres documents intéressants ont été divulgués. On y parle d'environ 200 autres documents que le gouvernement dissimule. Dans presque toutes les autres démocraties de notre planète, ces documents seraient publiés sur-le-champ. Toutefois, le fait que le gouvernement libéral impose sa volonté au sujet du dépôt des documents se passe de commentaire.

Comme bref historique, voici un extrait d'un document que j'ai obtenu et qui s'intitule «Chronologie de la rédaction du Règlement sur les rejets de résidus dans le Bras Alice»:

Le 24 avril 1977, le règlement sur les déchets miniers liquides a été adopté. En fait, celui-ci interdisait le rejet illimité de résidus solides dans les eaux fréquentées par des poissons. Le 22 juin 1977, la société Amax et le Service de protection de l'environnement du Pacifique ont tenu leurs premiers entretiens au sujet de ce règlement et du désir de la société Amax de déverser des résidus dans le Bras Alice.

Ce qu'il y a d'intéressant au sujet du document de mars 1979 que je viens de citer, c'est que les experts-conseils au service de la société Amax avaient déjà établi qu'il était possible d'enfouir en toute sécurité des résidus dans un dépôt terrestre. Une étude de coût avait révélé à cet égard une différence de 2 p. 100 seulement dans le rendement de l'investissement à cette fin.

Il s'agit de savoir quelle méthode est la plus sûre. J'estime qu'il est maintenant clair pour la plupart des Canadiens que celle de l'enfouissement est plus logique, plus créatrice d'emplois et plus sûre du point de vue écologique.

Ce qui me préoccupe maintenant, c'est la question technique sur laquelle la Chambre devra très bientôt se prononcer. Il nous reste une heure et quarante minutes de débat à ce sujet. Avant de voter j'espère que les députés de tous les partis s'interrogeront dans leur caucus respectif pour savoir si en se prononçant sur les motions nos 109, 110 et 111, ils vont bien servir la démocratie. Il ne s'agira pas de savoir s'ils vont bien servir le député de Skeena, l'Église anglicane, les Nishgha ou qui que ce soit d'autre en décidant ou en ne décidant pas de rendre publics les documents que les fonctionnaires ont préparés à ce sujet, mais s'ils vont bien servir la démocratie. J'incline à penser que certains des phoques savants du parti libéral tiennent compte de l'opinion de leurs électeurs. Je suis en rapport à l'heure actuelle avec la majorité des circonscriptions de notre pays à ce sujet. Les Canadiens aimeront sûrement savoir comment leurs représentants ont voté sur cette question.